

DEVIS DE FORMATION

Attestation de maintien et d'actualisation des compétences Agent de Prévention et de Sécurité

En application de la loi du 27 Février 2017
Agrément ADEF n° 63 150 33 101

2017

NOM DU CANDIDAT

ORGANISME DE FORMATION

Centre Régional de Formation d'Apprentis (CRFA)
Tél. : 04.73.85.72.84 - Fax : 04.73.85.83.10
cfa.st-gervais@educagri.fr

Catégorie organisme : 25

Situation juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement et de
Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.)

Code A.P.E. : 802 C N° SIRET : 19631223500019 Attention : Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.

Numéro dispensateur de Formation Professionnelle : 8363P004463

<http://www.metiers-chien-animalerie.fr/>

Nature du document délivré

Attestation de stage de maintien et d'actualisation des compétences

I- PROGRAMME DE L'EVALUATION

Gestes élémentaires de premiers secours (facultatif si SST à jour)	7h
Cadre juridique d'intervention	4h
Compétences opérationnelles générales	7h
Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes	13h
total	31h

Attention : notre centre n'est pas assujetti à la TVA.

II- DATES et COÛT DE LA PREPARATION 2017

DATE	VOLUME HORAIRE	COÛT
Du 11 décembre 2017 au 14 décembre 2017	31 h	370 €
TOTAL DU STAGE		370 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les modalités d'inscription (acte de candidature) se font via site de l'établissement « <https://www.metiers-chien-animalerie.fr> »
ou par courrier. Vous devez télécharger les documents qui seront demandés lors de votre entretien individuel. Toute inscription est
gratuite.

2. Annulation

Pour être prise en compte, toute annulation d'inscription doit être communiquée par écrit. Il n'y a pas de frais liés à l'annulation

3. Tarifs - Paiement

Tous les tarifs sont indiqués TTC. Le centre n'est pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPLEFPA des COMBRAILLES
En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la
formation.

4. Responsabilités.

Vous avez souscrit une assurance Responsabilité Civile valide pour toute la durée de la formation.

5. Droit de contrôle

L'établissement se réserve le droit, si le nombre de participants à la formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler
cette formation au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant la date prévue d'entrée.

6. Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi
Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont
nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'établissement.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 16 Novembre 2017

La Directrice du CRFA des Combrailles
Françoise MATHEY

